



PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

SEPTEMBRE 2019

INTRODUCTION

La planification de l'affectation des terres est de plus en plus reconnue comme étant un outil essentiel à la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à la construction d'un modèle de développement local dans le bassin du Congo.

En 2018, la Rainforest Foundation UK (RFUK) a lancé un nouveau projet participatif de cartographie et de planification de l'affectation des terres dans la province du Maniema, en République Démocratique du Congo (RDC). Le projet est financé par l'Agence allemande de coopération internationale pour le développement (GIZ) et mené en partenariat avec GeoFirst Development, un bureau d'études basé à Kinshasa, pionnier des technologies de cartographie et des systèmes d'information géographique (GIS) dans la région. Ce projet s'appuie sur l'initiative **MappingForRights** de la RFUK, qui a déjà accompagné plus de 900 communautés forestières dans le bassin du Congo à cartographier leurs terres traditionnelles sur une superficie de plus de sept millions d'hectares.

Le projet de planification de l'affectation des terres de la RFUK concerne près de 100 communautés réparties dans deux secteurs de la province du Maniema : le secteur de Balanga et la chefferie de Bangengele. Il vise à développer un modèle communautaire qui façonnera la planification de l'aménagement des terres aux niveaux local et national, et servira d'exemple pour une approche plus durable et équitable de la gestion des terres.

Plus particulièrement, les objectifs du projet consistent à :

- Participer aux processus de planification de l'affectation des terres dans le Maniema en publiant des cartes participatives et des scénarios d'utilisation des terres ;
- Garantir que les besoins des communautés en termes de développement sont pris en compte aux niveaux du secteur et de la province ;
- Informer le processus de réforme nationale, lancé en 2015 sur l'aménagement du territoire ;
- Fournir des orientations et partager les meilleures pratiques pour un régime de gestion des terres durable et équitable en RDC.

PLANIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'accès aux terres et aux ressources naturelles est essentiel pour la survie des communautés locales et des populations autochtones dans les forêts tropicales. Pourtant, alors que les communautés forestières ont un rôle crucial à jouer dans la gestion des terres, leur participation effective à la gouvernance foncière fait souvent défaut. Par conséquent, les droits fonciers et les activités de subsistance des communautés sont bien souvent menacés entre autres par les industries extractives et les aires protégées.

La planification participative de l'aménagement du territoire donne aux populations locales les moyens de gérer les ressources naturelles de façon durable et rationnelle. Elle offre la faculté de considérer l'aménagement des terres du point de vue des usagers locaux et de manière holistique, en tenant en compte des facteurs physiques, socio-économiques, juridiques et culturels ainsi que de tout processus officiel d'aménagement en cours.

Concrètement, la planification de l'aménagement du territoire peut être utilisée afin d'identifier des zones adaptées à la gestion forestière locale ou bien pour établir des modèles de cogestion et des plans équitables de partage des bénéfices dans les cas de superposition avec des affectations officielles existantes, telles que les aires protégées.

A condition d'être mise en œuvre de façon réellement participative, la planification de l'aménagement du territoire a le potentiel de réconcilier les objectifs du développement avec ceux de la conservation de la nature, s'assurant de l'intégration des systèmes coutumiers et des connaissances locales dans les prises de décisions par les acteurs gouvernementaux et privés.



Des membres de la communauté de Bafundo, Maniema, participent à la planification de l'affectation des terres à l'aide d'images satellitaires à haute résolution. Crédit photo: GeoFirst

SITUATION EN RDC

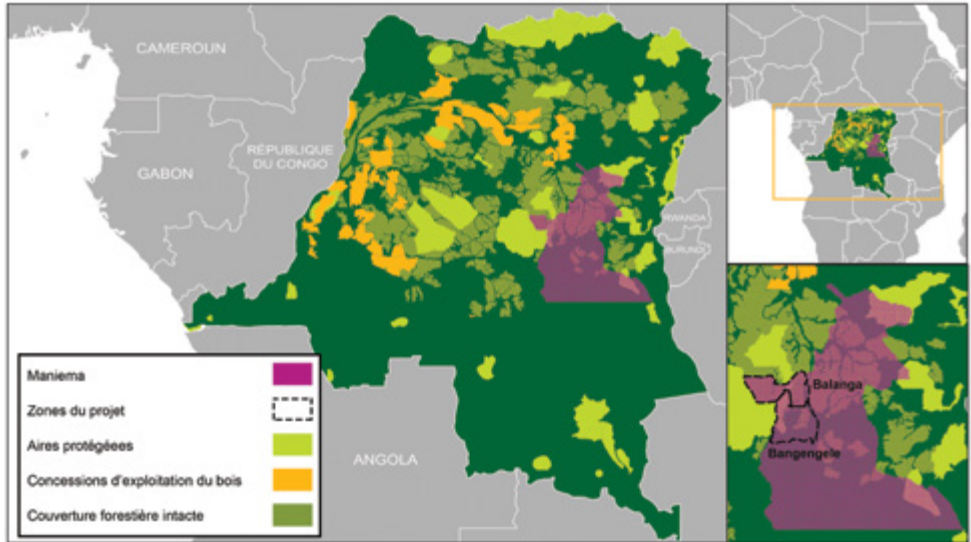
La RDC est actuellement engagée dans une ambitieuse réforme de son approche de la gestion des terres. D'ici à 2020, le pays vise à mettre en place une politique nationale, une loi-cadre et un schéma national en matière d'aménagement du territoire, ainsi que des guides méthodologiques pour aider les provinces et les entités territoriales décentralisées à élaborer leurs plans provinciaux et locaux d'aménagement des terres, sous l'égide du Ministère de l'Aménagement du Territoire et Rénovation de la Ville (MATRV). Cette réforme représente une opportunité sans précédent pour la promotion du développement local, à condition que les opinions et les besoins des communautés soient pris en compte et que l'approche adoptée ne soit pas exclusivement descendante.

Si elle est menée de façon adéquate, la planification de l'aménagement du territoire a le potentiel d'intégrer les modèles coutumiers de propriété et d'utilisation des ressources à la planification officielle, offrant ainsi une vision plus exhaustive et plus fiable des activités menées par les communautés sur leurs terres. Cela peut s'avérer particulièrement bénéfique là où les communautés manquent de droits fonciers et où aucune information fiable sur l'occupation coutumière des forêts n'est disponible.

Ces dernières années ont été marquées par une évolution importante de la RDC vers une décentralisation du pouvoir conférant plus d'autonomie de décision aux niveaux provincial et local, notamment au niveau du secteur. Les instances politiques et administratives locales offrent le cadre idéal permettant aux communautés de s'engager dans des processus politiques plus larges de prises de décisions.



CONTEXTE DU PROJET



En 2016, la RFUK et ses partenaires ont mis en œuvre avec succès des projets pilotes de planification de l'aménagement du territoire au Cameroun et en RDC, en s'appuyant sur un nombre considérable de cartes participatives produites par les communautés locales grâce à l'initiative **MappingForRights**.

Dans la région Sud-Ouest du Cameroun le travail de cartographie participative effectué au sein de la commune de Nguti, avait en effet été le premier cas de figure où toutes les communautés d'une seule et même unité administrative ont cartographié leurs terres. Parallèlement, en province du Maniema en RDC, un projet pilote avait alors conduit au zonage participatif du « groupement » Basilwamba au sein du secteur Balanga. La RFUK travaille également dans la province de l'Équateur pour enrainer le développement de la foresterie communautaire dans le cadre plus large des efforts en termes de planification de l'aménagement des terres.

Au Maniema, le projet en cours de la RFUK s'inscrit au niveau des entités territoriales décentralisées incarnées par le « secteur » et la « chefferie », promouvant la participation des communautés dans la planification spatiale et la définition de priorités en matière de développement. Le projet concerne le

secteur Balanga et la chefferie de Bangengele.

Dans le secteur Balanga, le projet appuie les communautés dans l'élaboration des plans d'affectation des terres à l'échelle des villages. Dans la chefferie de Bangengele, nous soutenons la production de cartes participatives à l'échelle des villages, établissant les bases nécessaires à une gestion des terres plus durable.

En utilisant l'approche communautaire pour informer la planification de l'affectation des terres aux niveaux local et provincial, le projet promeut un développement durable sur le long terme en permettant aux communautés de jouir d'un contrôle plus grand sur leurs terres traditionnelles et leurs ressources. Ce faisant, le projet aide également les communautés à comprendre les questions politiques qui les concernent et leur donne les moyens de défendre leurs droits et leurs priorités locales.

NOTRE TRAVAIL



NOTRE MÉTHODOLOGIE

La participation locale est au cœur de notre approche pour la planification de l'aménagement des terres, qui consiste en trois étapes essentielles :

1. CARTOGRAPHIE COMMUNAUTAIRE

Les communautés cartographient leurs terres en suivant une méthodologie spécifique. Les cartographes communautaires formés sont équipés de technologies mobiles simples d'utilisation qui leur permettent de répertorier les particularités géographiques qu'ils considèrent eux-mêmes comme importantes, telles que les limites des terres appartenant à un clan, les zones de pêche et de chasse, les lieux sacrés et l'état des infrastructures locales.

Afin de s'assurer du maintien de l'appropriation du projet au niveau local et de réduire les coûts, les données sont directement validées au niveau local par les habitants du village et ceux des communautés voisines. Les cartes communautaires sont ensuite imprimées et remises aux communautés, et également mises en ligne sur une carte interactive dans le cadre de l'initiative **MappingForRights** de la RFUK. Cela permet de disposer d'indications cruciales sur la nature et l'étendue des revendications et des usages coutumiers, qui sont bien définis et acceptés au niveau local, même s'ils sont absents des bases de données officielles.

2. PLANIFICATION DE L'AFFECTATION DES TERRES

Les communautés sont encouragées à se projeter dans l'avenir. Des équipes multidisciplinaires de spécialistes en

aménagement du territoire et de facilitateurs communautaires compilent des données issues de plusieurs sources, telles que les schémas d'aménagement gouvernementaux, l'imagerie satellite à haute résolution et autres outils d'imagerie par télédétection, les données géophysiques (quand elles sont disponibles) ainsi que les affectations officielles des terres dans la région (par exemple les concessions d'exploitation forestière et les aires protégées). Cette compilation de données permet de garantir que la planification des terres se base sur des informations objectives et de mettre en évidence les sites où les conflits fonciers pourraient survenir. Des enquêtes auprès des ménages sont également systématiquement réalisées dans le but de collecter des données sur les conditions socio-économiques et les besoins locaux en termes de développement.

Ces données sont ensuite désagrégées en « unités des terres », qui sont classées selon des caractéristiques géophysiques et socio-économiques. Différents scénarios en termes d'affectation des terres et de développement sont envisagés par les communautés, tenant compte des pratiques traditionnelles, des données démographiques, des autres usagers des terres, des accès aux marchés, ainsi que des rapports entre économie et conservation, etc.

Les zones adaptées aux pratiques durables d'agriculture et d'élevage, à l'agroforesterie,

au ramassage de produits forestiers non ligneux, aux activités alternatives génératrices de revenus, et les zones de conservation communautaire sont des exemples d'affectations possibles des terres contenus dans les plans de gestion communautaires.

3. MISE À L'ÉCHELLE SUPÉRIEURE

Le plan d'affectation des terres au niveau du village est ensuite mis à l'échelle pour appuyer la production d'un plan directeur pour l'ensemble du secteur. Cela requiert une facilitation sur deux fronts :

1. Entre les communautés, afin d'assurer la cohérence au sein des plans villageois en termes de priorités de développement, d'objectifs de durabilité environnementale, de besoins en infrastructures, etc.
2. Entre les communautés et les autorités du secteur, pour favoriser la reconnaissance officielle des terres communautaires cartographiées et aligner les plans communautaires d'affectation des terres avec des processus de planification à plus grande échelle.

NOS ACTIVITÉS

Depuis le début du projet en 2018, des dizaines de cartographes et de planificateurs communautaires ont suivi une formation spécialisée, leur donnant les moyens de jouer un rôle central dans la planification locale de l'aménagement des terres. 35 villages dans le secteur de Bangengele ont été appuyés pour produire des cartes de leurs régimes fonciers traditionnels et de leur utilisation des ressources, et 31 villages dans le secteur de Balanga ont produit leurs propres projets de plans d'aménagement du territoire.

Dans l'ensemble, le projet vise à créer environ 100 cartes participatives dans les deux secteurs, ainsi que cinquante scénarios d'aménagement des terres, qui

seront amenés à une échelle supérieure pour produire un plan d'affectation au niveau du secteur.

Le projet poursuivra également sa collaboration avec les institutions compétentes aux niveaux local et national afin d'intégrer les leçons tirées du projet du Maniema dans les processus de réforme en cours, ainsi que dans les outils liés au cadre stratégique qui sont actuellement en cours d'élaboration.

PROCHAINES ÉTAPES

- Explorer les bénéfices d'un appui potentiel aux communautés dans l'obtention de concessions forestières de communautés locales (CFCL) leur permettant de sécuriser leurs droits de ressources naturelles et ainsi réunir les préconditions nécessaires pour réaliser leurs plans d'affectation des terres ;
- Développer davantage la cartographie participative dans la région afin de documenter de façon plus approfondie le régime foncier et l'utilisation des ressources des communautés, en utilisant les cartes obtenues pour appuyer les processus de candidature aux CFCL ;
- Poursuivre le développement de la planification communautaire de l'aménagement du territoire et la collaboration avec les instances gouvernementales de la RDC afin de s'assurer que les besoins et perspectives des communautés sont intégrés dans les décisions en matière de planification et de gestion, et ce à différents niveaux administratifs ;
- Appuyer les communautés locales dans la poursuite d'activités durables de subsistance, conformes aux plans locaux d'affectation des terres en les guidant vers les acteurs spécialisés dans les domaines concernés.

PARTENAIRES :



SUPPORTÉ PAR :



CONTACTEZ NOUS :

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Rainforest Foundation UK (RFUK):

2-4 The Atelier, Old Dairy Court,
17 Crouch Hill, London, N4 4AP, United Kingdom
+44 (0)207 485 0193
info@rainforestuk.org
www.rainforestfoundationuk.org/

GeoFirst Consulting SARL:

Immeuble SAKAF, 13eme rue N°625, Quartier résidentiel, Commune de
Limete, Kinshasa, République Démocratique du Congo
+243 813 527 510 / +243 847836974
GeoFirstrdc@gmail.com
www.geofirstitl.org

